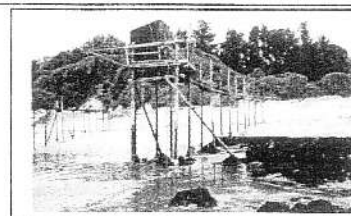


LES CARRELETS CHARENTAIS  
(A.D.D.P.M.L.T.)  
Association Départementale pour la Défense de la Pêche Maritime de Loisir et de  
Tradition



## Document d'informations à l'usage des adhérents des Carrelets Charentais

### Le Mot du Président

Chères adhérentes, chers adhérents

Nous voici en 2006. En ces moments où il est d'usage de présenter ses vœux, je ne faillirai pas à la tradition et c'est avec plaisir que je vous souhaite à tous une bonne année et surtout parce qu'elle conditionne tout le reste. une bonne santé. Je vous souhaite une année de pêche prolifique et même si le poisson n'est pas toujours au rendez-vous, que ces moments passés sur vos carrelets vous remplissent de bonheur et de sérénité .

Cet hiver, du moins pour ce que nous en connaissons jusqu'à maintenant, est plutôt froid et calme. Notre côte, privilégiée, n'a pas subi les affres de la neige ou du verglas. Et pour l'instant, aucun coup de vent destructeur ou déstabilisant n'est venu nous faire peur pour nos structures. Il est vrai qu'elles sont solides désormais et théoriquement "peuvent voir venir". Mais bien entendu personne n'est sûr de rien. Alors, vérifiez bien que tout est OK : les poteaux vigoureux et les boulons bien serrés !!

Dans les quelques lignes qui vont suivre, vous trouverez l'annonce de la prochaine Assemblée Générale, la présentation de notre nouvelle carte d'adhérent, quelques informations et annonces comme d'habitude et une recette pour accommoder notre mullet charentais dont certains font la fine bouche mais qui est un excellent poisson quand on le prépare bien et, qui plus est, rempli d'oméga 3 !!! Je vous souhaite une bonne lecture.

**Jean Louis MARTIN**

## I - ASSEMBLEE GENERALE

Notre prochaine Assemblée Générale aura lieu à **PORT DES BARQUES** dans la salle des fêtes située près de la Mairie,

*LE SAMEDI 1<sup>ER</sup> AVRIL.*

Nous espérons que cette date conviendra au plus grand nombre et que nous serons nombreux à débattre. N'oubliez pas que ce moment vous appartient, qu'il doit être un temps fort de notre vie associative, destiné à examiner ensemble tous les problèmes rencontrés dans l'exercice de notre activité.

Il est trop tôt pour préciser l'ordre du jour mais d'ores et déjà nous pouvons vous dire que des représentants de la D.D.E et des Affaires Maritimes seront invités pour répondre, le cas échéant, à vos questions.

L'Assemblée se terminera, comme d'habitude par le « pot » de l'amitié. Puis ceux qui le désireront pourront participer au repas convivial qui suivra et qui sera servi au restaurant " l'Escale de Lupin " situé au bord de la Charente, près du port de Port Des Barques ; L'endroit est charmant et le restaurant a une très bonne réputation.

Nous vous préciserons plus loin les conditions de la réservation.

## II - CARTE D'ADHERENTS

Afin de faciliter les adhésions aussi bien en coût pour l'Association qu'en temps passé à préparer les cartes de chacun, nous vous proposons un autre concept de carte que celui qui vous était proposé jusque là. D'un format plus en rapport avec les nombreuses cartes en vigueur actuellement, elles présentent le grand avantage d'être reconductibles chaque année par la seule apposition du timbre adéquat. Vous en voyez la reproduction ci-dessous. (côté face)

### **Les Carrelets Charentais**

Carte Adhérent

n° 0301

Nom - Prénom : .....

Association Départementale pour  
la Défense de la Pêche Maritime de Loisir et de Tradition  
Port des Barques ; 05 46 84 80 01 - [www.lescarreletscharentais.com](http://www.lescarreletscharentais.com)

Afin de nous faciliter la tâche, nous demandons à tous de bien vouloir suivre la procédure suivante : si vous désirez poursuivre votre adhésion (ce que nous espérons)

❖ Vous remplissez le bulletin d'adhésion, joint en feuille volante et nous l'envoyez avec le chèque correspondant. Nous avons alors le temps de la préparer correctement et vous la transmettrons directement si vous venez à l'Assemblée Générale et par courrier si vous ne venez pas.

### **III – ASSURANCE**

Nous pensons que vous avez tous pris connaissance avec attention des différents articles qui figurent dans l'Autorisation d'Occupation du Territoire Maritime qui vous a été délivré par la D.D.E ou, pour certain, par le concessionnaire portuaire.

Certain de ces articles méritent de s'y arrêter :

#### Article 5 : Durée de l'autorisation

***« l'autorisation est accordée pour une durée de x années »***

Commentaire : Pour la plupart la durée est de 6 années, mais pour certains elle est beaucoup plus courte. Nous demandons à ceux-là de nous le signaler. Un tel investissement ne peut pas se satisfaire d'une durée éphémère. Voilà un point sur lequel l'Association se fera un devoir d'intervenir pour uniformiser cette durée.

***« l'autorisation sera considérée comme périmée s'il n'en est pas fait usage dans un délai d'un an à compter de la date du présent arrêté »***

Commentaire : Bien que cette disposition n'ait jamais été suivie d'effet pour l'instant (et heureusement pour certains), nous conseillons, à ceux qui sont concernés, de ne pas jouer avec le feu. Il y a beaucoup de demandes et de moins en moins d'emplacements disponibles !!

#### Article 8-1

***« l'autorisation est accordée à titre précaire et révocable. Elle peut être retirée pour un motif d'intérêt général »***

Commentaire : Voilà une disposition dont il faudra que nous parlions lors de notre Assemblée Générale. Elle est d'une importance fondamentale. Là encore, compte tenu des investissements consentis, on ne peut accepter une telle précarité dans les textes.

## Article 16 : Assurances

*« le bénéficiaire doit contracter toutes assurances pour couvrir le risque en responsabilité civile et le risque incendie des constructions et installations appartenant à l'Etat ainsi que celles lui appartenant »*

Commentaire : C'est le principe de précaution bien connu. Avec la judiciarisation de la société telle que nous le constatons depuis quelque temps, nous ne pouvons que vous conseiller fortement de vous assurer, sans parler des risques d'évènements climatiques. Pour cela, nous vous rappelons que vous avez 2 possibilités :

- 1 - Contracter votre propre assurance. Certains acceptent de joindre à l'assurance de la maison, celle du carrelet
- 2 - Souscrire à l'assurance « Transmer » qui a été démarchée par l'Association. Malheureusement, le nombre d'assurés prévus dans la négociation n'étant pas atteint (100), cette assurance nous a prévenu qu'elle relèvera ses tarifs au **1<sup>er</sup> juillet 2006, la cotisation annuelle passant de 2.2% à 2.5 % du capital souscrit.**  
( pour la souscription, se mettre en rapport avec l'Association)

## **IV - QUELQUES ANNONCES**

- Monsieur BURET Thomas ( 06.63.11.01.29 ) cherche un carrelet à acheter
- Monsieur RAYMOND Jacques ( 06.03.53.31.05 ) cherche également un carrelet à acheter

Nous avons reçu de nombreuses demandes d'emplacement pour la construction d'un carrelet. Or, dans de nombreux secteurs déclarés remplis par la D.D.E, nous savons qu'il y a des emplacements non construits. Afin de pouvoir négocier la remise disposition avec la D.D.E, nous demandons à tous de nous signaler ces emplacements disponibles.

## **V - Notre recette trimestrielle : LA TERRINE DE MULET AUX LEGUMES**

(Recette de Madame VINSONNEAU)

Proportions pour 1 kg de mulets émietté : 3 tomates, 2 courgettes, 4 œufs, sel poivre, muscade.

Faire un court bouillon, y pocher les mulets 10 mn, Les laisser refroidir puis les émietter dans une terrine .

Disposer une couche de mulets, une couche de courgettes en rondelles, quelques rondelles de tomates, une 2<sup>ème</sup> couche de mulets.

Ajouter des œufs battus, de la noix de muscade, poivre sel.

Cuire 40 mn au four au bain marie

Servir très froid avec une mayonnaise.

Bon appétit !!